

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 24 JANVIER 2018 à 20h30**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le Comité Syndical des Communes de ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué par courrier adressé le dix-sept janvier deux mille dix-huit, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, dans la salle Gary du Vallon des Arts, 1 allée des Goganes à Ecouflant, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

Etaient présents :

Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART – Monsieur Patrice BARBAULT – Madame Bernadette BLANCHARD – Madame Nathalie GIRARD – Madame Nathalie METAL – Madame Barbara REGNIER.

Etaient absents :

Monsieur Michel HONORE
Madame Christine HUU (suppléée par Monsieur Patrice BARBAULT)
Madame Chrystelle GAUDIN qui donne pouvoir à Madame Bernadette BLANCHARD
Madame Christine MARC
Madame Odile PICHON (suppléée par Madame Nathalie METAL)

Le Quorum est atteint.

La secrétaire de séance est Barbara REGNIER

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Est annoncé en question diverses : Avenant aux tarifs des produits à la vente sur les débits de boisson temporaires

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) DCS 2018-01 : ADMINISTRATION GENERALE : Election des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Vice-Présidents

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, élit les 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidentes du SIAM.

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal, le nombre de vice-présidents est fixé à 4. Messieurs Joël Clatot et Didier Juret ne faisant plus parti des délégués du Syndicat, par délibération de leur Conseils Municipaux et Monsieur Thierry Belanger étant désigné suppléant. IL convenait d'effectuer une nouvelle élection pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidents. Madame Odile Pichon restant vice-présidente représentant la commune d'Ecouflant.

Il a été procédé à l'élection des 1^{er} et 2^{ème} Vice-présidents, faute de candidat pour représenter la commune de VERRIERES-EN-ANJOU (site de ST SYLVAIN D'ANJOU). Au 1^{er} tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

ELUS	NOM	NBRE DE VOIX
1 ^{er} Vice-Président :	Barbara REGNIER	6 voix pour
2 ^{ème} Vice-Président :	Christelle GAUDIN	6 voix pour
3 ^{ème} Vice-Président :	Pas de candidat	

Suite à cette élection, le bureau se compose comme suit :

Présidente : Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART	Pour la commune de ST BARTHELEMY D'ANJOU
1 ^{er} Vice-Président : Madame Barbara REGNIER	Pour la commune de VERRIERES-EN-ANJOU (site de PELLOUAILLES-LES-VIGNES)
2 ^{ème} Vice-Président : Christelle GAUDIN	Pour la commune du PLESSIS-GRAMMOIRE
3 ^{ème} Vice-Président : pas de délégué nommé par la commune de VERRIERES-en-ANJOU	Pour la commune de VERRIERES-EN-ANJOU (site de ST SYLVAIN D'ANJOU)
4 ^{ème} Vice-Présidente Madame Odile PICHON	Pour la commune d'ECOULANT

2°) DCS2018-02 : Débat d'orientation budgétaire 2018

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2018

Bilan portant sur l'année 2017 :

Recettes de Fonctionnement : 516 320 €

Dépenses de Fonctionnement : 486 702 €

Ressources humaines :

- Evolution : À la marge. Le tableau des effectifs reste identique à l'année antérieure
- Structure des effectifs : On note une très faible augmentation.
- Orientation : La maîtrise des charges salariales reste à garder

Recettes d'Investissement : 8 284,25 €

Dépenses d'Investissement : 9 681,97 €

Perspectives financières et budgétaires

Analyse rétrospective : Les clés de répartition au nombre d'habitants justifient les hausses et les baisses des participations de chaque commune.

Capacité d'autofinancement : Constat de l'incapacité d'augmenter notre capacité d'autofinancement. Les moyens d'augmenter l'enveloppe d'investissement sont inexistantes.

Orientations : Demande de 20 000 € supplémentaires, en termes de soutien financier, du Conseil départemental. Constat de besoins en ressources humaines dans l'équipe administrative.

Investissement : Projet d'achat de pianos (12 000 €)

Conclusion

La réussite du projet « Artventure » permet de croire en la continuité d'un second projet nécessitant la création d'un poste de chargé d'action culturelle et communication à temps plein.

3°) DCS2018-03 – Ouverture anticipée de crédit en investissement

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, autorise l'ouverture de crédit en section d'investissement pour les urgences d'investissement dans le cadre de la réglementation. En effet, conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, avant l'adoption de son budget primitif, le Comité Syndical peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Est autorisée l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement comme suit :

Chapitre	Montant des crédits ouverts en 2017	Montant autorisé pour 2018	Ouverture de crédits pour 2018	Affectation	Objet
20	2 350 €	587,50	340,24 €	Cpte 2051	Abonnement Pack Logiciels COSOLUCE
21	5 240 €	1 310 €	180 €	Cpte 2183	Achat d'une relieuse

4°) DCS2018-04 – Tarifs des produits à la vente, liés aux projets d'action culturelle

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, vote les tarifs des produits liés à l'Artventure. Afin de trouver divers modes de financement du projet Artventure, et suite à la modification de la régie de recette allant dans ce sens, il est proposé de définir les tarifs des produits liés à l'Artventure, comme suit :

Nom du produit mis en vente	MONTANT
DVD du ciné-concert « Ravissement »	13 €
Affiche du ciné-concert « Ravissement »	1 €

5°) DCS2018-05 - Avenant au règlement intérieur de l'école de musique intercommunale

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve la modification du règlement intérieur, comme suit :

Chapitre 3 : Engagement obligatoire de l'élève dans le cursus pédagogique

Article 1 : engagement de l'élève

En s'inscrivant à l'école Vibra'Siam, les élèves et les parents s'engagent à respecter le projet pédagogique dans son intégralité et particulièrement l'obligation de l'élève d'être intégré à une pratique collective en plus du cours d'instrument.

Si cet engagement n'était pas respecté, l'élève ne serait plus prioritaire en cours d'instrument à la rentrée scolaire suivante.

Les projets de l'école Vibra'Siam faisant partie du projet pédagogique de l'école, induisent parfois des répétitions et/ou une organisation différente des activités. Ces changements ponctuels de planning peuvent entraîner l'annulation de cours individuels ou collectifs hebdomadaires. Le report de ces cours n'est pas soumis à une obligation pour l'école ; cependant des reports pourront être organisés en fonction des plannings des enseignants.

Fin de séance à 22 h30

La Présidente,
Isabelle BAILLEUL-NITHART

